



Cette séance de réunion des Délégués du Personnel (DP) s'est déroulée dans une drôle d'ambiance .
L'établissement répondant aux réclamations par des explications techniques.

Un peu comme si vous demandiez d'agrandir une maison et que l'on vous réponde en expliquant la manière dont elle a été construite... **Effectivement la réponse est sans rapport avec la question...**

Cette dégradation du dialogue social a entraîné l'irritation des organisations syndicales, de multiples interruptions de séance, ainsi que de longs échanges sur la manière dont doivent se tenir les DP.

L'ambiance s'en trouve dégradée et **la forme semble prendre le pas sur le fond.**

Pour nous le but des DP est de dénouer des situations et de faire aboutir les réclamations....

AI / promos

- Accord régional de déroulement de carrière du 27/04/2018 : l'établissement en a une lecture très restrictive.

La DR ne tient pas compte du coefficient de l'ancienne classification que l'agent aurait obtenu courant du 2^{ème} semestre 2018.

*Pour nous, cette vision erronée pénalise les agents. **Ce n'est ni la lettre ni l'esprit du texte.***

- Courriers explicatifs de refus : souvent envoyés longtemps après la décision.

*Cela donne l'impression que le rapport à charge est **créé a posteriori** afin de justifier le refus.*

- Ancienneté de l'agent : pour Pôle emploi, la date d'ancienneté est le premier jour en CDI.

Agents publics

- Nombre de part variables : sera remis au représentants du personnel le mois prochain.
- Infos tardives : par exemple pour le CET ou les congés.
L'établissement indique qu'il donne les infos au fur et à mesure de leurs arrivées. Pour le report possible des jours de fractionnement sur janvier, il n'a pu donner l'information que fin décembre.
- Blocage de l'outil pour les CET : c'est remonté au national.

Planification en agence



- Double planification : Il existe des doubles planifications indiquées en **onglet commentaires** sur le planning.

La DR indique :

- que ce n'est pas de la double planification mais de **l'optimisation de charges**.
- qu'il doit y avoir une lecture dans la temporalité : **1 an**
- que les onglets correspondent uniquement à des tâches à **accomplir dans l'activité exercées**

*Pour nous le **manque de personnel entraîne l'exercice de multiple activités sur un même temps.***

La pression exercée par la DR sur ses encadrants déstabilise les ELD. C'est préjudiciable pour tous.

- MANAC : il peut aussi être planifié sur **deux activités en même temps**.

Pour la DR, même sur plusieurs activités, il reste **disponible et mobilisable** à chaque instant....

A quand le don d'ubiquité pour les encadrants...et l'ensemble du personnel.

Une formation peut être ???

Des questions : contactez-nous... !!!

Adhérez à partir du D1 pour les agents privés et du niveau III pour les agents publics

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

National : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/> - PDL : <http://cfecgcmepl.unblog.fr>

